



Mise en valeur d'un fonds de factums sur l'Auvergne. Indexation, exposition virtuelles, etc.

Eric Panthou

► To cite this version:

Eric Panthou. Mise en valeur d'un fonds de factums sur l'Auvergne. Indexation, exposition virtuelles, etc.: Premiers retours d'expérience à la Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Communauté . Découverte et valorisation d'une source juridique méconnu: le factum ou mémoire judiciaire, Jun 2012, Clermont-Ferrand, France. <hal-01273637>

HAL Id: hal-01273637

<https://hal-clermont-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01273637>

Submitted on 12 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mise en valeur d'un fonds de factums sur l'Auvergne. Indexation, exposition virtuelles, etc. Premiers retours d'expérience à la Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Communauté

Communication à la journée d'étude « Découverte et valorisation d'une source juridique méconnu : le factum ou mémoire judiciaire », sous la dir. de Jacqueline Vendrand-Voyer, Centre de recherche Michel de l'Hospital, Université d'Auvergne Clermont 1, 7 juin 2012.

Mis en ligne dans la revue du Centre :

http://droit.u-clermont1.fr/uploads/sfCmsContent/html/1094/LA%20REVUE%203_FACTUM.pdf

Mots clés : Mémoires judiciaires, factums, sources juridiques, bibliothèques numériques, expositions virtuelles, Histoire sociale, Auvergne

La Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Communauté jusqu'à 2008 le département Patrimoine de la Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand, établissement unique en France, né de la fusion de deux bibliothèques :

La bibliothèque municipale créé en 1799, constituée des confiscations révolutionnaires et de l'ancienne bibliothèque de l'évêque Massillon et la Bibliothèque universitaire créée en 1879.

En 1902, la Ville et l'Université « désireuses de faciliter les études des habitants, des professeurs et des étudiants » unissent par Convention leurs deux bibliothèques et construisent un bâtiment inauguré en 1905 et qu'occupent encore une partie des fonds et des agents de la Bibliothèque du Patrimoine.

La bibliothèque reçoit des dons considérables qui ont contribué à en faire la bibliothèque de référence au niveau des imprimés relatifs à l'Auvergne.

Si notre bibliothèque, qui est une Bibliothèque classée, est particulièrement riche dans le

domaine des manuscrits médiévaux, des ouvrages religieux et ceux en liaison avec l'Auvergne et ses auteurs, elle dispose aussi d'un patrimoine juridique exceptionnel.

C'est ce dernier que nous avons cherché à mieux faire connaître en répondant en 2010 à « [l'appel à initiatives pour la mise en œuvre d'un programme de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques](#) » proposé conjointement par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque interuniversitaire Cujas (Paris).

Soutenu par les historiens du droit de l'Université Clermont 1 et avec leur participation dans le choix de la documentation, le projet présenté a été retenu avec huit autres, dont plusieurs concernent également les factums comme l'atteste la présence des collègues de Toulouse, Aix et Sainte-Geneviève aujourd'hui.

Ce projet de numérisation est né à la suite du colloque international organisé en juillet 2010 pour le 500^e anniversaire de la rédaction de la Coutume d'Auvergne par le Centre de Recherche Michel de l'Hospital, organisateur de la présente journée d'études.

A cette occasion, une importante exposition réunissant les plus belles pièces de nos fonds relatives à la coutume d'Auvergne avait été organisée dans la majestueuse salle Massillon au sein de notre Bibliothèque. Elle donna lieu ensuite à une publication¹.

Le projet de numérisation clermontois comprend l'ensemble des documents relatifs à la coutume d'Auvergne représentant 25000 pages, à savoir la presque totalité des coutumes imprimées depuis la première parue en 1510, plusieurs recueils manuscrits ainsi que les études sur la Coutume ; la seconde phase de numérisation qui nous intéresse aujourd'hui est celle des factums. Environ 700 factums avaient été identifiés au moment de l'appel à projet lancé par la BNF et Cujas. Au final, après un inventaire le plus complet possible de nos fonds, ce sont plus de 1700 factums qui ont été recensés et seront numérisés, représentant bientôt 45200 pages accessibles aux chercheurs et au grand public. Le travail de numérisation a débuté fin 2011 pour s'achever courant 2012. A ces deux corpus devrait s'ajouter les arrêts du Conseil du roi et ceux du Parlement de Paris relatifs à l'Auvergne.

La numérisation va être l'occasion d'une double mise en valeur de ces factums. En effet,

1 "La coutume dans tous ses états", Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Communauté, 15 juin - 3 juillet 2010, Jacqueline Vendrand-Voyer (dir.), Numéro hors-série de la *Revue d'Auvergne*, 2010, 59 p.

plusieurs centaines étaient jusqu'alors rassemblés dans des recueils ou ouvrages factices pourvus d'un titre uniforme. L'ensemble de ces factums était donc inaccessible aux usagers qui interrogeait le catalogue, seuls quelques chercheurs habitués ayant pu les utiliser depuis des décennies.

La numérisation va donc permettre de cataloguer chacune de ces pièces et en faciliter ainsi l'identification grâce à une indexation thématique, chronologique et géographique. En outre, chaque document sera intégré dans un plan de classement qui distinguera les sources du droit, les sources procédurales, dont font partie les factums, les sources réglementaires (notamment les édits et actes royaux relatifs à l'Auvergne) ainsi que les textes de jurisprudence ou de commentaires de la jurisprudence².

Il a été également décidé de demandé aussi l'océrisation de l'ensemble de ces imprimés, même si nous savons que l'identification de l'ensemble des caractères est très incertain pour la période antérieure à 1810 qui correspond à la date où les normes typographiques imposées par l'imprimeur Didot se généralisent et s'imposent à tous.

Cette océrisation permettra une recherche plein texte qui facilitera les recherches dans de nombreux domaines, en particulier pour les personnes s'intéressant à l'histoire d'une famille ou d'une commune.

Pour accroître encore la visibilité de cette numérisation et faire découvrir au plus grand nombre l'énorme intérêt de ces factums, nous avons décidé de réaliser une exposition virtuelle consacrée à ce projet.

Une version expérimentale de cette exposition a été achevée hier pour vous être présentée en exclusivité³. Elle sera enrichie pour sa mise en ligne en septembre avec l'ouverture du portail de Clermont Communauté.

Cette exposition vise à la fois à permettre l'accès aux documents originaux en présentant 9 factums dans leur intégralité dont certains de plusieurs dizaines de pages, mais aussi mieux faire connaître l'origine et l'intérêt de ces documents.

2 Les factum sont consultables dans le corpus intitulé « La coutume et le droit en Auvergne » au sein de la Bibliothèque numérique de Clermont Communauté :

<http://www.bibliotheques-clermontcommunaute.net/expomuseo/>

3 <http://www.bibliotheques-clermontcommunaute.net/factum/>

Nous avons voulu d'une part définir ce qu'était un factum et leur évolution dans le temps, puis présenter leur intérêt tant du point de vue des juristes que des chercheurs dans de multiples autres domaines, que ce soit l'histoire sociale, économique, la généalogie, l'histoire des fiefs, etc.

L'originalité de l'Auvergne est marquée par la coexistence de villes et paroisses de droits écrits et de droits coutumiers, suscitant de multiples commentaires et contestations. En ce sens, les historiens de la coutume trouveront aussi leur miel au sein de cette riche collection de factums.

Nous allons essayé de nourrir ces pages avec des extraits les plus croustillants des querelles et parfois haines que ces factums reflètent.

Un exemple : Le mémoire des Officiers de la Sénéchaussée de Riom qui en 1763 contestent la fidélité des habitants de Clermont-Ferrand à l'égard du Roi, accusés d'avoir suivi la faction des Bourguignon en 1420. Et "si les Grands-Jours d'Auvergne furent tenus à Clermont en 1582, par préférence à Riom, c'est qu'il parut convenable de porter préférablement le remède dans le lieu où était le mal" poursuit le mémoire des Officiers de Riom .

Ces pics renvoient évidemment à des conflits liées aux privilèges acquis par les uns aux détriments des autres comme le prouve la longue réponse des Officiers de Clermont-Ferrand dont nous fournissons la numérisation complète sur l'exposition.

Pour illustrer ces textes, nous avons notamment utiliser quelques images des multiples bandeaux caractérisant ces factums ainsi que quelques exemples des illustrations fournies pour étayer une démonstration, que ce soit un arbre généalogique ou un plan.

Nous achevons notre exposition par un glossaire, pour l'instant embryonnaire, facilitant la compréhension pour le plus grand nombre du vocabulaire d'Ancien régime et juridique ponctuant ces factums.

Pour finir, je dois remercier ma collègue Rachel Brault qui m'a apporté une aide précieuse tout au long de l'avancée de ce projet.